



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune d'ALLONS

Département des Alpes de Haute Provence

PROCÈS VERBAL de la SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL du VENDREDI 13 Décembre 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le vendredi 13 décembre à 18 heures, le Conseil Municipal d'ALLONS, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans la salle communale, sous la présidence de Monsieur Christophe IACOBBI, son Maire en exercice.

Présent(e)s: Mesdames Josiane GRIMAUD et Chantal MARTEL et Messieurs Serge GUICHARD, Kevin IACOBBI, Claude CAUVIN, Régis GALFARD, Patrick MAURIN et Monsieur Bernard AUDIER.

Excusé : Monsieur Jean-Marie PAUTRAT (Pouvoir donné à M. GALFARD).

Secrétaire de séance : Serge GUICHARD.

Secrétaire de Mairie : Mme Katia GALFARD.

*Ouverture de la réunion par Monsieur le Maire, M. IACOBBI Christophe,
qui rappelle l'ordre du jour du présent Conseil Municipal.*

1 APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL (14 Novembre 2024)

Aucune remarque ni modification n'ayant été présentée le compte rendu est adopté à l'unanimité, soit 10 voix.

2 DÉLIBÉRATION: Solidarité avec la population de Mayotte

➤ Monsieur Le Maire rappelle que face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec la Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune d'ALLONS tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte. Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune d'ALLONS contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

Faire un don d'un montant de 1000 € à la Protection civile.

► *Après avoir entendu ce rapport et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal*

- *APPROUVE ce soutien à la population de Mayotte,*
- *HABILITE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.*

3 DELIBERATION: Présentation et décision sur le rapport de la CLECT

➤ Monsieur le Maire informe le Conseil que la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) s'est réunie en séance le 13 novembre puis le 5 décembre 2024 pour arrêter un rapport retraçant les charges liées à la compétence « exploitation et aménagement du domaine skiable du Seignus » transférée à la Commune d'Allos, à sa demande, depuis le 1er mai 2024.

Le rapport retraçant les conclusions des travaux menés et s'appuyant sur les méthodes de calcul fixées par le Code Général des Impôts, a été adopté par les membres de la commission locale des charges transférés à l'unanimité. Ce rapport transmis à la commune par la Présidente de la Commission locale d'évaluation des charges transférées, via un courrier en LR/AR, est joint en annexe de la présente délibération.

Il doit désormais être soumis à la délibération de tous les conseils municipaux et nécessite, pour être adopté, d'obtenir l'assentiment de la majorité qualifiée des communes, avant d'être soumis au conseil communautaire pour traduction dans les attributions de compensation. Cela induit qu'il soit voté soit par deux tiers des communes représentant la moitié de la population totale concernée soit par la moitié des communes représentant deux tiers de la population totale.

► *Après avoir entendu ce compte rendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,*

DÉCIDE :

- *D'ADOPTER le présent rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées portant sur la compétence « exploitation et aménagement du domaine skiable du Seignus » transférée à la Commune d'Allos, à sa demande, depuis le 1er mai 2024.*

- *D'AUTORISER Monsieur le Maire à notifier cette décision au Président de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon.*

4 DÉCISIONS MODIFICATIVES

4.1 REGULARISATION EMPRUNT FONCTIONNEMENT

➤ Monsieur Serge GUICHARD, Maire adjoint et responsable des finances indique qu'il manque sur l'article 66111, 2000 € pour le financement des intérêts d'emprunt correspondant à l'immeuble de la montée de l'église, il propose les VC* suivants:

CREDITS A OUVRIR

IMPUTATION	NATURE	MONTANT
66 / 66111	Intérêts réglés à l'échéance	2 000,00
	TOTAL	2 000,00

CREDITS A REDUIRE

IMPUTATION	NATURE	MONTANT
011 / 615231	Voiries	1 000,00
011 / 615232	Réseaux	1 000,00
	TOTAL	2 000,00

► *LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité soit 10 voix*

- *DÉCIDE de procéder au vote des VC* suivants, sur le budget de l'exercice 2024:*

CREDITS A OUVRIR

IMPUTATION	NATURE	MONTANT
66 / 66111	Intérêts réglés à l'échéance	2 000,00
	TOTAL	2 000,00

CREDITS A REDUIRE

IMPUTATION	NATURE	MONTANT
011 / 615231	Voiries	1 000,00
011 / 615232	Réseaux	1 000,00
	TOTAL	2 000,00

4.2 REGULARISATION ARTICLE 2131 POUR REMBOURSEMENT EMPRUNT RELAIS

➤ Monsieur Serge GUICHARD, Maire adjoint et responsable des finances, indique qu'il manque sur l'article 21/2131/OPNI Bâtiments public, 50 000 € pour le remboursement du prêt relais, il propose les VC* suivants:

CREDITS A OUVRIR

IMPUTATION	NATURE	MONTANT
21 / 2131 / OPNI	Bâtiments publics	50 000,00
	TOTAL	50 000,00

CREDITS A REDUIRE

IMPUTATION	NATURE	MONTANT
------------	--------	---------

21 / 21318 / 2204	Autres bâtiments publics	50 000,00
	TOTAL	50 000,00

► **LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité soit 10 voix

- **DÉCIDE** de procéder au vote des VC* suivants, sur le budget de l'exercice 2024:

CREDITS A OUVRIR

IMPUTATION	NATURE	MONTANT
21 / 2131 / OPNI	Bâtiments publics	50 000,00
	TOTAL	50 000,00

CREDITS A REDUIRE

IMPUTATION	NATURE	MONTANT
21 / 21318 / 2204	Autres bâtiments publics	50 000,00
	TOTAL	50 000,00

4.3 **SUBVENTION FODAC OPÉRATION RÉNOVATION BÂTIMENT MAIRIE**

► Monsieur Serge GUICHARD, Maire adjoint et responsable des finances, indique qu'il manque sur l'article 16/1641/OPNI Bâtiments public, 50 000 € pour le remboursement du prêt relais, il propose :

CREDITS A OUVRIR

IMPUTATION	NATURE	MONTANT
16 / 1641 / OPFI	Emprunts en euros	50 000,00
	TOTAL	50 000,00

CREDITS A REDUIRE

IMPUTATION	NATURE	MONTANT
21 / 2131 / OPNI	Bâtiments publics	50 000,00
TOTAL		50 000,00

► **LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité soit 10 voix

- **DÉCIDE** de procéder au vote des VC* suivants, sur le budget de l'exercice 2024:

CREDITS A OUVRIR

IMPUTATION	NATURE	MONTANT
16 / 1641 / OPFI	Emprunts en euros	50 000,00
	TOTAL	50 000,00

CREDITS A REDUIRE

IMPUTATION	NATURE	MONTANT
21 / 2131 / OPNI	Bâtiments publics	50 000,00

*VC =Virement de Crédit

5 QUESTIONS DIVERSES

5.1 PONT DU PASSAGE

➤ Monsieur le Maire indique que le Pont « du passage » a subi aujourd'hui une intervention du SAGE du Verdon pour éliminer deux arbres qui le menaçaient dont un mettant en danger une pile du pont.

5.2 CIMETIERE

➤ Concernant l'agrandissement du cimetière, Monsieur le Maire indique la possibilité de déposer à nouveau le dossier précédemment refusé afin d'obtenir une aide au financement.

Sur ce sujet la situation actuelle au niveau du nombre de concessions est moins contraignante qu'il y a 5 ans. En effet la mise en place d'un système de gestion des concessions a permis de libérer 2 et bientôt 3 emplacements. Une décision sera prise lors de la prochaine commission « travaux ».

5.3 BULLETIN MUNICIPAL

➤ Monsieur GUICHARD indique que le bulletin municipal N°22 est prêt. Après la dernière lecture de validation de Monsieur le Maire, il pourra être transmis à l'imprimeur pour une diffusion avant la fin de l'année.

5.4 UTILISATION DU VEHICULE EN AUTOPARTAGE

➤ Monsieur GALFARD pose une question suggérée par Monsieur PAUTRAT sur la possibilité, pour les membres du CM, d'utiliser le véhicule en auto-partage pour se rendre aux réunions de la CCAPV ou du parc régional du Verdon.

➤ Monsieur le Maire indique que pour la participation aux réunions il sera possible aux conseillers de réserver le véhicule et que son utilisation sera gratuite.

➤ Monsieur AUDIER s'inquiète des conditions d'utilisation du véhicule en autopartage. Un « guide » du bon usage du véhicule devra peut-être être rédigé pour rappeler aux utilisateurs qu'il ne faut pas fumer à l'intérieur du véhicule et que les animaux n'y sont pas autorisés.

5.5 BUS FRANCE SERVICE

➤ Monsieur le Maire informe le Conseil de la mise en service le 15 janvier 2025 du Bus « France Service » qui fera halte à Allons tous les 15 jours le Mercredi après midi.

***Plus personne ne demandant la parole,
Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures.***

IACOBBI Christophe	CAUVIN Claude	GUICHARD Serge
GRIMAUD Josiane	AUDIER Bernard	MARTEL Chantal
MAURIN Patrick	PAUSRAT Jean Marie	GALFARD Régis
IACOBBI Kevin		